**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE** **DÉPARTEMENT DU GERS**

**MAIRIE DE CASTILLON-MASSAS**

**PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU 09 JUILLET 2025**

L’an deux mille vingt-cinq, le 09 juillet à 21 heures, le Conseil Municipal de la commune de Castillon-Massas, régulièrement convoqué, s’est tenu à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard CARRERA, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11 Nombre de présents : 06

Nombre d’excusés : 04 Nombre de procurations : 01

Nombre d’absents : 05 Nombre de votants : 07

Date de convocation : 29/04/2025 Date d’affichage : 27/03/2025

**Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer**

Présents : Bernard CARRERA (maire), Daniel JUGAN (adjoint), Fabienne PADER, Loïc BONET, Philippe CHAUDOT et Sébastien PALANQUE (conseillers)

Procuration : Pierre BARBEAU (adjoint) à Daniel JUGAN

Absents excusés : Ilona AUJON-CHEVALLIER, Corine FAVAREL (conseillères), Pierre BESSAGNET (adjoint) et Hugo SOULAYRAC (conseiller)

Président de Séance : Bernard CARRERA

Secrétaire de Séance : Loïc BONET

**Rappel de l’Ordre du Jour :**

* Lecture du Procès-Verbal de la précédente réunion
* Signature de la feuille de présence
* Désignation du secrétaire de séance
* Délibération changement des statuts du Territoire d’Énergies du Gers
* Délibération composition du Conseil Communautaire 2026
* Délibération changement prix du repas cantine
* Renouvellement contrat CDD cantinière
* Devis porte cantine et WC mairie
* Devis réfection volets et porte logements mairie
* Été jeunes
* PV conseil de classe
* École réunion DSDEN du 09 juillet
* Travaux station d’épuration
* Remerciements pompiers
* Interdiction poids-lourds route de Castin
* Lettre ouverte Collectif de Naréoux
* Élections : période de réserve, infos complémentaire, mode de scrutin…
* Questions diverses
* Amélioration fiches catastrophes naturelles + exercice

**1) Approbation du Procès-Verbal de la Réunion du 06 mai 2025**

Le document est approuvé à l’unanimité des présents

**2) Désignation du Secrétaire de Séance**

Monsieur Loïc BONET est désigné secrétaire de séance

**3) Délibération changement des statuts du Territoire d’Énergies du Gers**

Á la suite du regroupement de quatre communes gersoises de l’Astarac (au sud de Masseube), le Territoire d’Énergies du Gers a dû mettre ses statuts à jour pour pouvoir intégrer cette commune nouvelle. Il est proposé à la commune de Castillon Massas, membre de Territoire d’Energie du Gers, de donner son accord sur ce changement de statut

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, **décide d’entériner cette modification**

**4) Délibération composition du Conseil Communautaire 2026**

Monsieur le Maire expose que la Communauté de Communes Grand Auch Cœur de Gascogne doit modifier la composition de son Conseil Communautaire l’année précédant les élections municipales.

Le Conseil Communautaire peut être constitué en appliquant la législation ou faire l’objet d’un accord local. Le Conseil Communautaire en place propose de prendre pour base en 2026 l’accord local en place en rajoutant une voix aux communes ayant franchi le cap des 1 000 habitants ce qui est le cas de Castera-Verduzan.

Le Conseil Communautaire passerait donc de 63 à 64 sièges.

La commune de Castillon-Massas est sollicitée pour donner son avis.

Á l’unanimité, **le Conseil entérine cette décision d’un Conseil Communautaire à 64 sièges**

**5) Délibération changement prix du repas cantine**

Monsieur CARRERA demande au Conseil de voter le relèvement du prix du repas à la cantine scolaire, compte-tenu de l’inflation des denrées alimentaires et en raison du fait que le tarif n’a pas été modifié l’an passé. Il propose de passer le repas de 3,30 à 3,40 €.

Après délibération, **le Conseil entérine cette décision**

**6) Renouvellement contrat CDD cantinière**

Afin de poursuivre le service à la cantine, et compte tenu de la fermeture probable de l’école de Castillon Massas, Monsieur le Maire propose de renouveler le contrat à durée déterminée de Madame RICAUD Brigitte pour une année, de septembre 2025 à aout 2026.

Cette proposition est **acceptée par les membres du Conseil**

Monsieur le Maire est chargé de préparer les documents afférents à ce nouveau contrat et de prévoir la dépense au budget

**7) Devis porte cantine et WC mairie**

Monsieur CARRERA fait état du devis de l’entreprise reçu pour le changement d’une porte de la cantine ainsi que pour la mise en place de nouveaux sanitaires à la mairie. Ces travaux ayant été prévus au budget 2025.

Ces deux points représentent 2 640 euros.

Compte-tenu des coûts relevés dans le commerce, **le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer ce devis**

**8) Devis réfection volets et porte logements mairie**

Monsieur le Maire présente aussi, un devis de l’entreprise TOLO JC de Jegun de 3 510 euros pour la réfection des volets et de la porte d’accès aux logements communaux qui jouxtent la mairie. Ces travaux ayant été prévus au budget 2025.

**Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer le devis.**

**9) Été jeunes**

Dans le cadre des chantiers « Été jeunes », Monsieur le Maire rappelle que le Conseil a prévu la rénovation de la cabane de la station d’épuration, ainsi que des toilettes adjacentes au local des associations.

Ces travaux auront lieu du 28 au 31 juillet

**10) PV conseil de classe et École réunion DSDEN du 09 juillet**

Monsieur CARRERA relate les décisions exposées par la Direction Départementale de l’Education Nationale représentant l’inspecteur d’Académie lors de ces réunions.

La DSDEN a informé lors de ces deux réunions qu’en raison de la baisse de la natalité sur tout le territoire et en particulier dans le monde rural, il est nécessaire de consolider les écoles à 3 ou 4 classes.

La DSDEN souhaite donc fermer les écoles à une classe au profit des écoles alentour.

Pour ce qui est de notre école dont l’effectif prévu en 2026 est malheureusement de 8 élèves au plus, répartis sur deux cours, la fermeture est plus que probable et prévue pour la fin de l’année scolaire 2025-2026. Dont acte…

Par contre, nous avons demandé la mise en place d’un accueil des élèves de notre commune le matin, jusqu’à leur prise en charge pour un transfert vers l’école de Roquelaure.

Souhaitons que les parents d’élèves suivent cette mise en place pour pérenniser l’école de Roquelaure qui n’est pas du tout à l’abri à l’avenir compte tenu de son faible effectif

**11) Travaux station d’épuration**

Afin de garder cet espace propre, la tonte du terrain en herbe est prévue

**12) Remerciements pompiers**

L’amicale des sapeurs-pompiers du SDIS de Jégun, dont nous dépendons, a tenu à nous adresser, ainsi qu’à tous les Castillonnais(es), leurs remerciements pour la subvention qui leur est allouée chaque année

**13) Interdiction poids-lourds route de Castin**

Monsieur CARRERA expose un courrier de la municipalité de Castin nous invitant à interdire aux poids-lourds la circulation sur la route de Castillon-Massas à Castin.

En effet, la commune de Castin souhaite que nous adoptions la même décision sur notre territoire, afin de protéger sa voirie sur cet axe régulièrement emprunté par les routiers pour rallier plus aisément la Départementale Auch/Condom.

Cette interdiction aux plus de 3.5 tonnes ne concerne pas les riverains et les véhicules agricoles ou de service.

Après délibération, **le Conseil adopte cette décision et autorise la limitation à 3.5 tonnes sur la voirie Castillon Massas/Castin**

**14) Lettre ouverte Collectif de Naréoux**

Ce collectif a été créé pour contrer l’installation d’une nouvelle zone artisanale Chemin de Naréoux dans la banlieue d’Auch. Les motifs de ce groupement de riverains leur appartiennent et ils nous sollicitent pour obtenir un soutien d’autres communes afin de protéger l’environnement, en insistant sur l’inutilité d’une nouvelle zone artisanale.

Considérant notre très faible implication dans ce dossier, le Conseil décide de réserver sa réponse en l’attente d’éléments plus précis et plus impliquants pour notre commune

**15) Élections : période de réserve, infos complémentaire, mode de scrutin…**

Monsieur CARRERA rappelle que les textes précisent les règles de communication en période pré-électorale impliquant une réserve dans les propos et les actes du Conseil.

Il rappelle que le scrutin sera un scrutin de liste entière, respectant la parité hommes-femmes

**16) Questions diverses**

Messieurs BONET et PALANQUE, membres du Comité des Fêtes de la commune, précisent que la fête annuelle du village aura lieu le vendredi 22 et samedi 23 août prochain, sur une journée et conforme aux précédentes éditions. Chacun peut cocher cette date sur son agenda

**17) Amélioration fiches catastrophes naturelles + exercice**

Le reste de la séance est consacré à la lecture des nouvelles fiches d’intervention par quartier de la commune et par leur application en cas de nécessité

**Aucune question autre n’étant soulevée et l’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30**